

Objet **Vote du Compte Financier Unique - Budget Camping - Exercice 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°2023/045 du 15 juin 2023 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents
Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

Exécution du Budget Camping 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	47 651,50 €	8 109,17 €
Recettes	44 889,92 €	9 724,01 €
Résultat exercice	- 2 761,58 €	1 614,84 €
Résultat reporté	44 329,14 €	- 3 973,04 €
Résultat cumulé	41 567,56 €	- 2 358,20 €

Restes à réaliser Dépenses : 0 €

Restes à réaliser Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADOPTE sous la présidence de _____, le Maire s'étant retiré, le compte financier unique du budget Camping pour l'exercice 2023

- VALIDE les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le secrétaire,
Christophe Wacheux